# T:\PEACEBUILDING FUND\Financing for Peacebuilding Branch filing system\14. PBF Communications\08_Logos\02_JPEG\UN Peacebuilding.jpgSECRETARY-GENERAL’S PEACEBUILDING FUND

# MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

**DOCUMENT DE PROJET PBF**

# Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

|  |
| --- |
| **Pays : NIGER** |
| **TITRE DU PROJET :** **Appui au renforcement de la cohésion sociale dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari la région de Diffa*.*****NUMERO Projet / MPTF Gateway : 00113489** |
| **Modalité de financement PBF :**[ ]  IRF [x]  PRF  | **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):** [ ]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire :**  |
| **Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l’agence chef de file), avec le type d’organisation (ONU, ONG etc): PNUD, UNHCR****Liste d’autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux):*** Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ;
* Ministère de l’intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation, des affaires coutumières et religieuses ;
* Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI);
* Stratégie de Développement et de Sécurité dans les Zones Sahélo-Sahariennes Du Niger (SE / SDS Sahel-Niger)
* Système des Nations Unies ;
* Le Conseil Régional de Diffa ;
* Université de Diffa ;
* Les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari.
 |
| **Date estimative de début du projet[[1]](#footnote-1):01/01/19****Durée du projet en mois : [[2]](#footnote-2)18 mois + 2 mois = 20 mois. La nouvelle date de clôture sera le 31 août.****Zones géographiques de mise en œuvre du projet :** Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**[ ]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget total du projet PBF\* (par agence récipiendaire) :** **PNUD : 1 9000 000****UNHCR : 800 000****Total : 2 700 000****Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) : Apport gouvernemental en Nature****Budget total du projet : 2 700 000** |
| **PBF 1ère tranche :**PNUD: $ 835 216UNHCR: $ 350 175 | **PBF 2ème tranche\*:**PNUD: $ 532 392UNHCR : $ 224 913 | **PBF 3ème tranche\*:**PNUD: $ 532 392UNHCR : $ 224 912 | **\_\_ tranche** |
| **Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :** L’objectif du projet est de contribuer à la consolidation de la paix et la cohésion sociale parla réduction des risques de déstabilisation sociale nés des frustrations des populations hôtes et de l’insécurité communautaire persistante dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou et ChetimariLa particularité de ce projet réside dans le choix des bénéficiaires avec un focus sur les populations hôtes affectées par le conflit, dont les besoins n’ont pas été suffisamment pris en compte dans les interventions antérieures et en cours. L’autre particularité importante est la prise en compte des questions de la circulation illicite des armes dans le cadre de la sécurité communautaire.  |
| **Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d’endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s’il existe.** **Des consultations ont été menées avec les structures gouvernementales telles que la HACP, la CNCCAI, le SE/SDS et le Ministère de l’Intérieur ainsi que l’UN HCR pour identifier les axes d’interventions prioritaires, les zones d’interventions et les acteurs de mise en œuvre. Le Comité de Pilotage, en session du 10 août 2018 a approuvé la note conceptuelle du présent projet.** |
| **Marqueur genre du projet[[3]](#footnote-3) : 2\_\_\_****Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloues aux activités qui ont un lieu direct avec l’égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 40** **% dont 1 080 000$** |
| **Marqueur risque du projet[[4]](#footnote-4) : \_2\_\_\_\_** |
| **Sélectionnez le domaine d’intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine[[5]](#footnote-5))** : \_\_2.3\_\_\_Le cas échéant, le résultat de l’**UNDAF** auquel le projet contribue :D’ici à 2021 la sécurité intérieure, transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés pour garantir le respect des droits humains et l’accès des groupes vulnérables à la justice et l’organisation des processus démocratiques ouverts, transparents, crédibles avec des collectivités territoriales mieux gérées, viables et aptes à satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap.Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :**ODD 16, Paix, Justice et Institutions Efficaces** |
| **Type de soumission :****Nouveau projet** [ ] **Révision de projet** [x]  | **S’il s’agit d’une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s’appliquent et fournissez une justification brève en bas :****Extension de la durée :** [x]  Durée additionnelle du projet en mois : 2 mois la nouvelle de clôture va être le 31 août 2020.**Changement de résultat / sujet :** [ ] **Changement de l’allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** [ ] **Budget PBF additionnel :** [ ]  Budget additionnel par agence récipiendaire :**USD XXXXX****Justification courte pour la révision :***NB : s’il s’agit d’une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.* Cette demande d’extension sans coût du projet se justifie par :Le projet en objet mis en œuvre par Le PNUD et le HCR a démarré les activités comme prévu en janvier 2019 dans un contexte sécuritaire assez volatile dans les 5 communes d’intervention de la région de Diffa au Niger (Bosso, Toumour, Kabléwa, Gueskérou et Chétimari). Les activités sur le terrain se déroulent sans difficultés majeures en collaboration avec les organisations de la société civile et les responsables des services techniques déconcentrés de l’Etat. Cette situation a permis d’aboutir à un excellent taux de réalisation et une consommation budgétaire de plus 75 % avec l’espoir de terminer la mise en œuvre à la date du 30 juin 2020, comme prévu. Les trois tranches de décaissement prévues sur le projet ont déjà été reçues dans nos comptes.Il est vrai que la situation sécuritaire n’a pas significativement impacté la mise en œuvre du projet, mais le nouveau contexte lié à la pandémie du COVID 19 a eu de lourdes conséquences sur la réalisation des activités restantes, compte tenu des mesures restrictives prises par le Gouvernement.Au dernier moment de la mise en œuvre, nous avons malheureusement constaté qu’un partenaire local d’exécution n’a pas tenu ses engagements. Cette situation oblige le PNUD à se tourner vers d’autres partenaires pour la finalisation des activités restantes.Par ailleurs, un suivi rapproché sera envisagé pendant cette période d’extension pour nous assurer de la bonne marche des activités sur terrain.Au regard de cette situation, nous sollicitons, une extension sans coût du contrat, pour une durée de 2 mois, allant jusqu’au 31 août. |

**SIGNATURES DU PROJET :**

|  |  |
| --- | --- |
| **AGENCE RECIPIENDAIRE[[6]](#footnote-6)***Name of Representative***Mme Diana Louise Ofwona, Représentante Résidente Adjointe, Directrice du Programme***Signature**Name of Agency* ***UNDP****Date et tampon:* | **Représentant du gouvernement national** **Général de Brigade Mahamadou Abou Tarka***Signature**Président de la Haute Autorité à la consolidation de la paix* *Date et tampon :* |
| *Name of Representative***Mme Alessandra MORELLI, Représentante** *Signature**Name of Agency* ***UNHCR****Date et tampon:* | **Peacebuilding Support Office (PBSO)***Name of Representative**Signature*Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office*Date and Seal* |
| **Coordinatrice Résidente****Mme Khardiata Lo Ndiaye***Signature**Date & tampon* |  |

1. **Contexte de consolidation de la paix et justification pour l’appui de PBF (4 pages max)**
2. **Contexte et analyse**

La région de Diffa est située à l’extrême Est du Niger et couvre une superficie de 156.906km2. Elle est limitée au sud par la frontière nigériane, et à l’Est par la frontière tchadienne. Selon le dernier recensement général de la population et de l’habitat (RGPH) réalisé par l’INS en 2012, sa population est estimée à quelques 593.821 habitants. Considérant le taux de croissance démographique de la région à 4,7% constaté sur les trois dernières années, on peut estimer actuellement cette population à quelques 713.579 habitants, composée essentiellement de sédentaires Kanouri et Haoussa, et de nomades Toubous, Touareg, Arabes et Peuhls. En prenant en compte les retournés et les réfugiés de la crise de Boko Haram, la région abriterait quelques 825.466 personnes en 2016.

L’agriculture, l’élevage, la pêche constituent les principales activités des populations de Diffa se pratiquant dans le Bassin du lac Tchad, la rivière Komadougou Yobé, et les cuvettes oasiennes de l’ouest de la région.

Le reste de la région, qui constitue la plus grande partie du territoire régional, est essentiellement à vocation pastorale avec un cheptel très fourni qui constitue une des principales richesses de la zone. Il faut aussi signaler l’exploitation récente du pétrole qui assure des revenus supplémentaires aux populations et collectivités de la région. La plupart de ces activités économiques qui, autrefois faisaient la prospérité de la région, sont aujourd’hui anéanties par les effets de l’insécurité résultant de la crise née des attaques de la secte de Boko Haram (BH).

Depuis les premières attaques de Boko Haram dans la région de Diffa, plus de 582 personnes ont été tuées, blessées ou enlevées. Entre juin et juillet 2018, deux kamikazes ont fait 15 morts et 74 blessés graves. Selon l’UNHCR au 30 juin 2018, le nombre total de réfugiés dans la région de Diffa était de 115 218 les retournées était 24 391 les personnes déplacées internes était 53 884 plus de 65 000 personnes déplacées et 200 000 réfugiés nigérians installés à Diffa.

Le conflit né de la présence de la secte Boko haram dans la sous-région a induit une déstabilisation des communautés vivant dans la région de Diffa à travers l’afflux de plusieurs groupes de déplacés et réfugiés qui cherchent désespérément à fuir l’insécurité et s’installer dans des zones où ils espèrent bénéficier de l’appui de différents partenaires. En effet la Région de Diffa, de par sa position géographique est celle qui est la plus proche de la zone de conflit de Boko Haram et donc la plus à même d’accueillir les personnes fuyant le conflit ou cherchant un refuge.

Il faut également noter que l’insécurité résiduelle que vivent ces communautés est accentuée par la circulation et le trafic et la possession d’armes illicites par les civils. Ceci est inquiétant du fait de la faible présence des structures de sécurité intérieure (Police, Garde Nationale, Gendarmerie).

Afin de palier à ce contexte sécuritaire de plus en plus difficile, l’état d’urgence a été décrété par le gouvernement depuis le 10 février 2015 et depuis lors est régulièrement prolongé tous les trois mois par l’Assemblée Nationale. L’exacerbation de la crise a conduit les autorités nigériennes à prendre des mesures restrictives sur les activités et les mouvements des personnes et des biens. Ainsi, la commercialisation du poivron et du poisson qui sont les principales sources de financement de Boko Haram a été interdite. La circulation des motos a été bannie.

**Analyse**

* **Situation socioéconomique de la région de Diffa**

Selon un « *conflict scan* » commandité par *Search for Common Ground* en juillet 2818, 85% de jeunes demeurent inactifs par manque d’opportunité économique et font face à la précarité persistante dues aux mesures appliquées par l’Etat telles que les restrictions des motos taxis, l’agriculture tout le long de la Komadougou. Avant la crise, l’agriculture, l’élevage, la pêche constituaient les principales activités des populations de Diffa. Les principales zones de production agricole sont le Bassin du lac Tchad, la rivière Komadougou, et les cuvettes oasiennes de l’ouest de la région. Ces zones concentrent l’essentiel des activités de cultures et de pêche qui se pratiquent dans la région. En effet, dans le lit du lac Tchad les populations produisent essentiellement du maïs et pratiquent la pêche dont la commercialisation des produits leur assure des revenus substantiels. Le long de la Komadougou Yobé la culture du poivron procure des revenus non négligeables aux producteurs. Les cuvettes oasiennes de Mainé Soroa et de Goudoumaria sont quant à elles réputées pour leurs activités de maraîchage, de production de natron et de phoeniciculture. L’exacerbation de la crise a conduit les autorités nigériennes à prendre des mesures restrictives sur les activités et les mouvements des personnes et des biens. Ainsi, la commercialisation du poivron et du poisson ont été interdites car elles étaient considérées comme la source principale de financement de Boko Haram. L’interdiction de la circulation des motos qui sont aussi sources d’activités génératrice de revenus à travers les taxis-motos, met au chômage un grand nombre de jeunes et ralentir encore plus l’activité économique et l’accès aux marchés. D’ailleurs, de nombreux marchés ont été fermés, notamment ceux de Gagamari, Gueskerou, Kindja Indi, Toumour. Aucun marché hebdomadaire ne se tient dans tout le département de Bosso. Un couvre-feu de 19 heures à 5 heures du matin est en vigueur dans la région depuis février 2015, date à laquelle l’état d’urgence a été déclaré et régulièrement reconduit par le gouvernement. La fermeture de nombreux marchés a engendré la paralysie de l’économie des services sociaux locale provoquant une montée en flèche du chômage des jeunes (75%), le développement de marchés sauvages incontrôlés et l'insécurité autour des marchés communautaires

* **Perceptions de la population hôte sur les interventions humanitaires**

L’arrivée massive et continue des réfugiés du Nigeria, des déplacés internes, des ex combattants accueillis par les populations endogènes a entrainé une pression sur les maigres ressources existantes. Cette situation d’insécurité née de la présence de la secte Boko Haram a exacerbé la vulnérabilité des populations et a fait de Diffa depuis Février 2015 la région du pays recevant le plus d’interventions humanitaires, notamment à l’endroit des réfugiés, des déplacés, des ex combattants repentis sans un appui équivalent envers la population hôte profondément impactée par l’arrivée de ces populations vulnérables. Les populations endogènes ont le sentiment d’être abandonnées et de ne pas être appuyées contrairement aux autres (refugiés, les déplacés, les ex combattants) qui reçoivent de l’aide humanitaire. Ce sentiment d’injustice persistant et cette frustration grandissante semblent également provenir de la perception que ce sont toujours les mêmes jeunes qui profitent des projets de développement et de l’appui extérieur. Cette situation creuse une fracture sociale entre les diverses composantes de la société. La résilience des populations hôtes, déjà menacées et traumatisées par la persistance de l’insécurité communautaire, la paralysie des services sociaux administratifs et les représailles dus à l’enrôlement forcé de leurs enfants, s’amenuise de manière critique. Dans un tel contexte, les tensions émergeantes entre la population hôte et les populations déplacées doivent être réduites et le tissu social, basé sur une coexistence pacifique entre ces groupes, doit être rétabli.

* **Circulation d’armes illicites**

La circulation d’armes illicites dans la région de Diffa relève des années 90 avec la rébellion des FARS (Force Armée Révolutionnaire du Sahara) Ce phénomène a été exacerbée par la crise libyenne et l’activité des milices qui combattent les forces régulières. Certain miliciens développe un commerce autour des armes. Les prix des armes varient selon les types armes. D’après certaines information couterait 40,000FCFA (80$) en Libye et plus de 100,000 FCFA (200$) au Niger. Ces armes illicites peuvent également provenir des stocks des armureries des FDS et des armes saisies et confisquées mal gérées. Ces armes peuvent également proviennent des pillages suite aux attaques des postes des FDS. Des trafiquants de d’armes et de drogue sont aussi des vecteurs de circulation d’armes illicite dans la zone.

La porosité des frontières facilite l’entrée d’armes sur le territoire nigérien. Les armes sont utilisées par les bandits, coupeurs de routes, voleurs de batailles et autres criminels. Par ailleurs, ces armes sont utilisées par les communautés pour se protéger des exactions BH, et autres malfrats surtout dans les endroits où la présence des est FDS faible ou inexistante.

Malheureusement cette acquisition d’armes par les civils se fait en dépit du respect de la règlementation de port d’armes en vigueur au Niger à travers ce qu’on appelle le « **marché noir** ».

Cette circulation d’armes illicites augmente l’insécurité et la récurrence d’actes criminels tels que le kidnapping, l’enlèvement, les braquages et les vols à main armés. De plus, les études récentes montrent qu’environ 90 % des kamikazes utilisés dans les attaques de Boko Haram sont des femmes et des jeunes issus des populations locales et des villages frontaliers du Tchad et du Nigeria.

On relève trois aspects en lien avec la circulation d’armes illicites à savoir: 1)les communautés sont pratiquement toutes illégalement armées principalement les communautés arabes et Toubou qui sont souvent confrontées à des problèmes intercommunautaires ou les affrontements se font avec des armes à feu ; 2)la situation d’insécurité et lde précarité des jeunes née de l’oisiveté par manque d’opportunités economiques exacerbées par les mesures d’Etat d’urgence ont poussé ces jeunes à des actes de banditisme voir de kidnapping dans certaines communes de la région de Diffa ; 3)

les éléments de Boko Haram créant la terreur et les atrocités avec des armes à feu et qui bénéficient des complicités et de protection des communautés locales.

Les dernières missions de la Commission Nationale de Collecte et Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) dans la région de Diffa ont fait ressortir que les communautés ne sont pas informées et conscientisées sur les procédures de détention d’armes légales par les civils et les catégories et types d’armes qu’elles sont censés détenir. Un renforcement des capacités technique et opérationnel des acteurs au niveau local (les autorités déconcentrées, les autorités décentralisées, les leaders communautaires/d’opinions et les jeunes) en termes de formation sur la collecte d’armes Illicites, d’appui au fonctionnement opérationnel de la CNCCAI et en termes d’outils de sensibilisation s’avère également nécessaire.

* **Perceptions de la population sur la présence militaire**

Bien que la présence militaire ait été jugée importante, lors des consultations communautaires dans la cadre de l’élaboration de la stratégie régionale de la stabilisation du Bassin du Lac Tchad, nombreuses communautés ont mis en évidence les lacunes des forces de sécurité à savoir le manque de professionnalisme des certaines forces de défense et de sécurité et leur inconduite présumée. Ceci crée une méfiance des communautés vis à vis des forces de sécurité, affectant ainsi le dispositif de sécurité communautaire. La multitude des mécanismes sécuritaires existante dans les 5 communes sont confrontés à d’énormes difficultés logistiques avec une faible capacité opérationnelle. Il faut noter également une complicité volontaire ou involontaire des populations par peur de représailles ou pour la protection de leurs enfants souvent membres de Boko Haram.

* **Mesures prises par le gouvernement**

Devant cette situation, le Gouvernement du Niger a entrepris des négociations et un plaidoyer pour faire revenir à la raison les fils de la nation égarés en construisant un camp à Goudoumaria ou 255 ex-combattants repentis dont 48 femmes et 12 enfants sont cantonnés. Un millier de personnes présumées impliquées dans les différentes attaques revendiquées par Boko Haram sur le territoire nigérien ont été arrêtées dans la région de Diffa avant d’être transférées et détenues dans plusieurs maisons d’arrêts à Niamey et aux alentours. A l’heure actuelle 1237 personnes dont 599 étrangers sont détenus dans les maisons d’arrêt de Koutoukalé, Kollo et Niamey, dont certaines depuis les premières attaques de février 2015. Depuis mars 2017, les procès de ces personnes détenues ont commencé devant le Pôle Judiciaire antiterroriste et la Chambre de jugement de la Cour d’Appel de Niamey avec la libération de 300 détenus déclarés non coupables par la justice.

Le gouvernement du Niger a également élaboré un plan de sortie de crise en cours de validation avec une vision claire, des ambitions et des solutions durables pour la consolidation de la paix et la sécurité dans la région de Diffa. Le PNUD a également appuyé les plans de stabilisation sur les volets économique, social, communication, gouvernance, changement climatique et environnement.

 L’expérience montre que la réinsertion des ex-combattants, pour être réussie, doit être accompagnée de mesures qui permettent de créer un contexte social favorable à la réconciliation et au pardon. Le déséquilibre entre l’appui fournit aux populations hôtes et aux groupes vulnérables et les ressentiments qu’il provoque ne concourent pas à faciliter l’insertion sociale des différents groupes, condition pourtant importante à la stabilisation et à la cohésion sociale dans la zone de Diffa.

**Analyse genre**

Au Niger, malgré une parité relative du poids démographique entre les femmes (50,1%) et les hommes (49,9%), l’analyse des rapports sociaux de genre a permis d’établir une situation de déséquilibre général en faveur des hommes. En effet, les différents constats établis placent la femme dans une position de subordonnée et même d’exclue de l’ensemble du processus du développement socio-économique du pays. On assiste ainsi à une féminisation persistante de la pauvreté, fondée sur des constructions sociales souvent discriminatoires à l’égard des femmes.

A Diffa, la situation de la femme demeure problématique. Elles n’ont pas accès à certaines ressources stratégiques comme la terre, l’information, l’école et n’accèdent que rarement à des activités économiques de haut niveau. Elles sont en général mariées très tôt avec un taux de fécondité élevé. Elles sont très souvent submergées par les tâches domestiques et les sollicitations sociales.

En effet, le rôle des femmes dans le bassin du lac Tchad est paradoxal : souvent marginalisées et exclues de la prise de décision et de l'accès à la justice, elles sont perçues comme jouant un rôle essentiel en matière d'alerte précoce, fournissant un soutien psycho-social aux victimes et leur engagement dans la consolidation de la paix en général. Les femmes ont été plus touchées que les hommes par le conflit BH, un grand nombre d’elles ont perdu leurs mari et enfants et parfois victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Avec la crise de BH, jouent un rôle primordial dans l’entretien de la cellule familiale. Les hommes ne pratiquant aucune activité économique compte tenu des mesures restrictives liées à l’état d’urgence, les femmes se trouvent le plus de souvent obligées de vendre leurs biens (bijoux, bétail etc) pour pouvoir subvenir aux besoins primaires de la famille.

Compte tenu de la position de la femme dans la région de Diffa, cette dernière peut jouer un rôle important dans la consolidation de la paix et l’éducation des enfants en leur inculquant les valeurs de paix, le caractère sacré de la vie et le respect des principes et règles de vie en société.

Les femmes doivent être impliquées dans le processus de consolidation de la paix (mécanismes d’alerte précoce et comité de paix/veille) et désarmement volontaire car les combattants sont souvent leurs enfants, leurs maris, leurs copains.

Ce financement PBF vient donc stratégiquement combler le gap lié aux risques de déstabilisation sociale nés de la frustration des populations hôtes dont les besoins n’ont pas été pris en compte par les projets en cours ciblant principalement les réfugiés, les déplacés internes et ex-combattants. A cela s’ajoute les risques sécuritaires liés à la possession et au trafic d’armes illicites. La mise en œuvre de ce projet, ainsi articulé aux interventions antérieures et en cours, contribuera à renforcer la sécurité communautaire, la cohésion sociale et la consolidation de la paix dans la région de Diffa.

**Analyse des acteurs**

|  |  |
| --- | --- |
| **Acteurs**  | **Dynamique de conflit** |
| Populations hôtes | Les populations hôtes sont les autochtones des communes de Diffa, Chetimari, N’Guigimi, Gueskerou etc de la région de Diffa restées sur place car moins touchées par le conflit de BH. Elles se sont vu obligées d’accueillir les populations déplacées et de partager leur espace vital et le peu de ressources dont elles disposent. Il est à noter que, ces populations étaient avant la crise des agriculteurs, pécheurs et commerçants. Avec l’état d’urgence ils se retrouvent sans aucune activité et sans source de revenu. Ceci a créé un état de stress et de frustration amplifié par le délaissement pour compte dans l’assistance humanitaire.  |
| Refugiés | Ils sont de populations venues du Nigeria voisin et installées dans les villages transfrontaliers. Selon l’UNHCR, le nombre total des réfugiés au 30 juin 2018 est de 115,218 personnes. Des dires de la population hôte, l’arrivée des réfugiés a engendré dans la communauté des habitudes contraires à leurs us et coutumes surtout au niveau de la jeunesse (vol, drogue et prostitution). Les réfugiés nigérians sont souvent qualifiés par les communautés hôtes comme étant les principales sources de la situation d’insécurité, du banditisme armé et des dégâts environnementaux causés par les bétails dont le déplacement n’est pas contrôlé par les propriétaires. |
| Déplacées | Les déplacés internes sont les populations nigériennes qui sont déplacées de leurs zones d’habitation initiale vers des zone plus sécurisées de la région et cela de façon plus au moins désordonnée non sans préjudices sur les ressources naturelles.  |
| Ex combattants | Ce sont des personnes qui ont volontairement déposé les armes et sont retournées au Niger. Ils sont de nationalités nigérienne et nigériane et sont estimés à plus de 200. Notez qu'ils sont composés de jeunes, d'hommes, de femmes et d'enfants. Ils sont présentement en cantonnement dans un camp crée par le gouvernement à Goudoumaria et leur statut juridique reste toujours à être déterminé. |
| Forces de défense et de sécurité | L’accroissement significatif de la forte présence des militaires dans la zone, liée à l’état d’urgence décrété et l’absence de dialogue entre le commandement des FDS et les leaders communautaires créent une méfiance entre les populations et les FDS affectant ainsi le dispositif de sécurité communautaire. La multitude de mécanismes sécuritaires existants dans les 5 communes sont confrontés à d’énormes difficultés logistiques avec une faible capacité opérationnelle. Il faut noter également une complicité volontaire ou involontaire des populations par peur de représailles ou pour la protection de leurs enfants souvent membres de Boko Haram. |
| Autorités locales  | Le renforcement des capacités des autorités locales et leur implication dans les mécanismes de sécurité de l'alerte précoce contribueront à la prévention des conflits et à l'intégration socioéconomique des jeunes qui ont souffert du conflit de Boko Haram. Les autorités locales jouent un rôle important dans la médiation et la gestion des conflits, en particulier les conflits entre communautés d'accueil et réfugiés ou personnes déplacées |
| Jeunes | Les mesures prises dans le cadre de l’état d’urgence font que les jeunes sont actuellement oisifs ne pratiquant aucune activité économique par conséquent sans source de revenue les exposant à une vulnérabilité extrême. Cette situation peut avoir comme conséquence leur enrôlement dans les rangs de BH et les pousser à s’armer illégalement et s’adonner à des actes de banditisme, de vol de bétail et à la recherche de gain facile |
| Femmes | Les femmes, à l’instar des jeunes, sont aussi marginalisées. Il est important d’établir un mécanisme pour qu’elles se sentent concernées par ce processus de consolidation de la paix. Cf analyse genre. Les femmes seront le lead dans les activités génératrices de revenu et dans les mécanismes de sécurité communautaire et la prise de décisions au niveau local. Etant à l’avant-garde, mère et femme les femmes constituent un bon levier pour la sensibilisation des jeunes sur les conséquences de la violence armée et de la détention illicite d’armes à feu. |
| Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) | Cette structure est une institution étatique qui a pour mission de faire le control et collecte des armes illicite au Niger et la sensibilisation des communautés sur les dangers et la détention des illicites des armes. Elle est chargée de la mise en œuvre de toutes les conventions, traités et apport internationaux relatives aux armes. La CNCCAI est composée de six (6) sous-commissions :1. La sous-commission armes légères et de petit calibre (ALPC) 2. La sous-commission de action contre les Mines et Armes à sous munition3. La sous-commission armes chimiques, biologiques et nucléaires4. La sous-commission information éducation et sensibilisation5. La sous-commission administrative, juridique et financière6. La sous-commission affaires juridiques et du droit international humanitaire (DIH).La CNCCAI dispose d'une stratégie de communication et de sensibilisation communautaire visant à convaincre les populations détentrices d’armes à déposer les armes. Cela a déjà été fait dans les régions de dans les régions de Maradi, Tahoua et Tillabéry la dernière mission remonte au début Aout 2016 où la CNCCAI s’est entretenue à la frontière du Mali avec les communautés maliennes et nigériennes frontalières. Le sujet a porté sur la question du désarmement pratique des communautés frontalières. |

1. **Cadre Stratégique**

Le présent projet contribuera à l’atteinte de l’ODD 16 : La paix, la justice et les institutions efficaces ; le Plan d'appui des Nations Unies dans le Sahel et s’aligne sur les priorités nationales du Pays dont le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021dans son Axe 4 : Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité se focalisant entre autres sur : (i) lutter simultanément contre le risque important de déstabilisation d’origine externe - lié en particulier à l’infiltration de réseaux de criminalité organisée et de trafiquants, d’une part, et contre les effets, sur le territoire national, de conflits nés dans les pays voisins d’autre part ; (ii) prévenir les risques internes de résurgence de conflits intercommunautaires et (iii) assurer qu’aucune zone du territoire n’échappe à l’autorité de l’Etat. Il s’aligne aussi aux plans de sortie de crise et de stabilisation de la région de Diffa.

Il faut aussi noter que le projet cadre avec les objectives du PNUD et l’UNHCR dont :

* Plan stratégique du PNUD 2018 – 2021 dans son objectif de renforcer la résilience aux crises et aux chocs. En mettant en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable et Renforçant les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes.
* Effet 2 de l’UNDAF : D’ici à 2021 la sécurité intérieure, transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés pour garantir le respect des droits humains et l’accès des groupes vulnérables à la justice et l’organisation des processus démocratiques ouverts, transparents, crédibles avec des collectivités territoriales mieux gérées, viables et aptes à satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes avec handicap.
* Le CPD dans son pilier 2 : gouvernance paix et sécurité (v) renforcer la gouvernance nationale et transfrontalière de la sécurité et les systèmes opérationnels pour renforcer la cohésion sociale et la stabilité ; et vi) améliorer la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décisions politiques et socioéconomiques.

1. **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

L’objectif global du projet est de contribuer à la coexistence pacifique entre populations hôtes, ex-combattants, refugiés et déplacées. Les populations hôtes sont les autochtones des communes de Diffa, Chetimari, N’Guigimi, Gueskerou etc de la région de Diffa restées sur place car moins touchées par le conflit de BH qui ont accueillis les réfugiés venues du Nigeria voisin et installées dans les villages transfrontaliers et les déplacés internes qui reçoivent de l’aide humanitaire des partenaires et les populations hôtes ne reçoivent aucune aide ce qui crée de la frustration et des conflits latents dans les différentes communautés. Ce projet de réduira les tensions, les risques de déstabilisation sociale nés des frustrations des populations hôtes et de l’insécurité communautaire persistante dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari.

La particularité de ce projet réside dans le choix des bénéficiaires avec un focus sur les populations hôtes affectées par le conflit en particulier les femmes et les jeunes, dont les besoins n’ont pas été suffisamment pris en compte dans les interventions antérieures et en cours. Il est prévu de toucher environ :

5500 personnes directement dont 3300 jeunes (18 à 35 ans) dont 2145 filles des populations hôtes des villages des communes touchées, 1100 réfugiés dont 605 femmes et 1100 déplacés internes dont 605 femmes.

60000personnes indirectement issues de la population hôte 36 000, des réfugiés 12 000 et des déplacées internes 12 000 dont 65% des jeunes et 70% des femmes.

Il est important de souligner qu'un comité technique régional sera mis en place et sera composé du conseil régional, du gouvernorat, des services techniques, des maires des communes respectives, des préfets de différents départements, des leaders religieux et coutumiers, des responsables de groupes de femmes, des représentant des jeunes de chaque communes, le HCR et le PNUD. Ce comité sera chargé de proposer au démarrage du projet des critères de sélection des bénéficiaires et des villages.

La stratégie de ciblage reposera sur l’identification des personnes qui ne sont pas des réfugiés ou des ex-combattants et dont les moyens d’existence ont fortement été affectées par la situation de crise résultant du conflit Boko Haram. Le comité technique régional qui sera mis en place aura pour rôle de sélectionner de manière objective les bénéficiaires avec des critères de vulnérabilité bien définis et validé par le comité. Quelques critères de vulnérabilité incluent notamment: les femmes chefs de ménages qui ont perdues les époux pendent la crise, les jeunes et les femmes qui ont perdues les emplois et rendues vulnérable par les mesures de l’état d’urgence, les handicapés, les jeunes orphelins etc qui sont des réfugiés, des personnes déplacées internes et des populations hôtes qui vivent dans les 5 communes ciblées par le projet.

Ce comité sera également impliqué dans le du suivi et la mise en œuvre du projet. Il se réunira tous les trimestres. L’autre particularité sera le changement de comportement des communautés à travers la communication et la sensibilisation des populations sur les questions de la possession et la circulation d’armes illicites dans le cadre de la sécurité communautaire.

Afin d’éviter des effets collatéraux négatifs du projet (« do no harm » approach), toutes les parties prenantes seront impliquées dans le ciblage et identification des bénéficiaires. Le comité technique régional veillera à ce que tous les acteurs et partenaires participent à la planification des activités (l’élaboration du plan de travail annuel), le ciblage des villages et les bénéficiaires du projet. Le comité veillera à ce que personne ne soit laissé pour compte dans l'engagement des communautés d'accueil, des réfugiés, des personnes déplacées internes et des ex-combattants dans les cinq communes. Les jeunes et les femmes seront les bénéficiaires les plus ciblés. Les ONG locales auront le privilège d’être en charge de la mobilisation communautaire (sensibilisation) tandis que les ONG internationales et d’autres institutions techniques seront utilisées pour des activités plus techniques telles que les formations, les interventions socioéconomiques, les ateliers etc.

Ce projet vise à atteindre deux résultats :

**Résultat 1 : La coexistence pacifique entre populations hôtes, les ex-combattants et les déplacées est renforcée dans les communes de** **Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari.**

**Produit 1.1** : **Les mécanismes de dialogue inter communautaire sont renforcés pour une meilleure coexistence pacifique.**

**Activité 1.1.1:** Faire une étude sur les conséquences de l’état d’urgence sur la vie des et sur les facteurs de frustrations des populations hôtes afin d’affiner et de focaliser les interventions du projet en termes de groupes cibles, de zones d’interventions et d’activités. Le ciblage des villages sera fait par le comité technique régional qui sera mis en place à Diffa.

**Activité 1.1.2:** Organiser 10 caravanes de sensibilisation sur la consolidation de la paix et la sécurité, conduite par les autorités administratives et locales des départements et communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari pour véhiculer des messages de cohésion sociale, contre la délinquance et l’extrémisme violent, la coexistence pacifique la paix, la tolérance auprès réfugiés, déplacées internes, populations hôtes et les FDS en particulières les populations frontalières. Les radios communautaires existantes seront utilisées pour organiser et animer des débats ainsi que des espaces publics sous l’organisation de la commune qui aurait été validée par le conseil communal

**Activité 1.1.3:** Organiser 10 tribunes citoyennes dont deux dans chaque commune sur les enjeux sécuritaires, la cohabitation pacifique, dialogue communautaire, collaboration, la citoyenneté à l’endroit des populations hôtes, des retournés et des ex combattants. Ces tribunes citoyennes seront organisées dans chaque commune avec la participation des leaders communautaires, des forces de défense et de sécurité et des membres de la communauté, en particulier des jeunes et des femmes. Les radios communautaires existantes seront utilisées pour organiser et animer des débats sur le dialogue communautaire mais la majorité des tribunes citoyennes seront organisées dans les espaces publics des différentes communes sous l’organisation de la commune qui aurait été validée par le conseil communal

**Activité 1.1.4:** Développer 5 activités socio culturelles et sportives (matches de football, marathon, concours, chorégraphie théâtres, sketches, soirées culturelles etc) entre les civils (réfugiés, déplacées internes, populations hôtes) et les FDS pour renforcer la coexistence pacifique. La majorité de ces activités seront organisées dans les espaces publics et espaces sportives des différentes communes sous l’organisation de la commune qui aurait été validée par le conseil communal. Sensibiliser les réfugiés et les communautés hôtes sur l’importance d’instaurer un rapport de confiance avec les FDS à travers l’implication active des communautés dans les comités de paix et de vigilance et assurer la remonter rapide et fiable des informations sécuritaires.

**Produit 1.2 : Des micro-projets communautaires sont appuyés pour encourager la coexistence pacifique dans les zones touchées par l’état d’urgence**

**Activité 1.2.1 :** Mettre en place 1 mécanisme (comité technique régional) de concertation/coordination et de ciblage des activités à Diffa. Ce comité technique sera composé du conseil régional, du gouvernorat, des services techniques, des maires des communes respectives, des préfets de différents départements, des leaders coutumiers, des responsables de groupes de femmes, le HCR et le PNUD. Ce comité sera chargé de proposer des critères de sélection des bénéficiaires et les villages au démarrage du projet. Ce comité sera également chargé de la gestion, du suivi technique du projet et servira comme cadre de médiations pour les questions liées aux relations entre les FDS et les civils. Le comité technique se réunira tous les trimestres.

**Activité 1.2.2 :** Identifier 150 bénéficiaires directs uniquement et 4 activités économiques au bénéfice des communautés hôtes qui seront appuyées par le projet. Le comité technique régional qui sera mis en place sera chargé du ciblage des activités économiques en faveur des jeunes et les femmes en commun accord avec les communautés avec des critères bien définis qui bénéficieront d'activités économiques conjoints identifiées qui seront identifiées par les services techniques qui feront également partie du comité technique. Les bénéficiaires des activités économiques sélectionnées seront mis en réseaux pour échanger de temps en temps sur les défis et succès des micro-projets économiques.

**Activité 1.2.3** : Mettre en œuvre 3 activités économiques à grand échelle en faveur des réfugiés, déplacées internes, populations hôtes, les plus affectées dans la zone d’intervention. Ces activités économiques seront déterminées par le comité technique régional qui sera mis en place. Ce comité va aussi assurer la mise en réseautage de diffèrent acteurs et bénéficiaires. Les activités seront déterminées sur la base de l’étude des filières porteuses qui sont essentiellement des activités agrosylvopastorales et pisciculture qui seront déterminés en commun accord avec les communautés et en prenant en compte les spécificités de chaque commune.

**Activité 1.2.4 :** Construire/réhabiliter 3 infrastructures communautaires selon les besoins des communautés qui seront définis par le comité technique régional qui vont contribuer fondamentalement à améliorer la coexistence pacifique tels que des complexes sportifs, des lieux publics pouvant réunir les différents groupes de la communauté grâce à des expositions culturelles et sportives afin de créer les conditions d’une collaboration et d’une confiance entre les communautés hôtes, les réfugiés et les FDS dans les localités.

**Résultat 2** : **La sécurité communautaire dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari est améliorée**

**Produit 2.1 : Les mécanismes de sécurité communautaire sont renforcés**

**Activité 2.1.1 :** Réaliser une étude diagnostique sur les mécanismes de sécurité communautaire

**Activité 2.1.2 :** Elaborer les plans communaux de sécurité sur la base des conclusions de l’étude sur les mécanismes de sécurité communautaire dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou et Chetimari. L'élaboration des plans de sécurité des communautés sera sous la direction du conseil de sécurité départemental (centre d’opération départemental) qui travaillera en étroite collaboration avec les unités de police de proximité qui seront mises en place et les communautés représentées par les comités de paix et comités de veilles pour renforcer la prévention des conflits inter et intra-communautaires.

**Activité 2.1.3 :** Sécuriser les espaces publics (mosquées, places publiques, complexe sportifs etc ) des communes cibles en éclairage publique solaire. Le comité technique régional travaillera avec les autorités locales, les FDS et les communautés et identifieront les espaces publics susceptibles de poser des problèmes de sécurité.

**Activité 2.1.4 :** Mettre en place 5 unités de police de proximité composé de membres des forces de sécurité intérieure et de la communauté. Cela renforcera la prévention et l'alerte précoce dans les différentes zones du projet, en particulier dans les communautés frontalières. Ces unités de police de proximité seront formées et équipées en matériel de communication nécessaire pour la remontée rapide de l’information

**Produit 2.2: Réaliser des campagnes de communication et de sensibilisation sur les armes illicites dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari**

**Activité 2.2.1 :** Concevoir, produire et disséminer des outils de communication et de la sensibilisation sur le danger et les conséquences de la circulation d’armes illicites.

**Activité 2.2.2 :** Organiser 10 campagnes de sensibilisation et de la mobilisation communautaire sur le danger de la détention et du trafic illicite des armes dans les communes d’intervention. Il s’agit à ce niveau de sensibiliser les communautés à la remise volontaire d’armes à feu ; les informer sur les procédures légales de détention d’armes et les catégories d’armes à détenir par les civils. Il s’agira également de chercher la collaboration des populations à la lutte globale et concertée pour atténuer le phénomène de la circulation illicite d’armes à feu. Il s’agira aussi de sensibiliser les jeunes de ne pas s’adonner aux activités illicites du fait de la présence facile des armes, plutôt aider les FDS à les sécuriser. Il sera mis à profit les actions de sensibilisation pour orienter les détenteurs illicites des armes à les remettre aux autorités compétentes avec toutes les mesures de garantie de leur sécurité et de leur liberté individuelle et collective. Les autorités seront également sensibilisées y compris les auxiliaires de justice pour le volet amnistie à la remise volontaire d’armes à feu.

**Activité 2.2.3 :** Organiser 2 ateliers de formation à l’endroit des autorités administratives, coutumières et des FDS et OSC sur le danger et les conséquences de la circulation d’armes illicites à Diffa.

Il s’agira pour cette activité de former les gouverneurs, préfets, maires, les FDS, responsables des organisations de la société civile sur la définition des armes illicites, les conséquences et les stratégies de lutte. Le choix et le ciblage des acteurs communautaires pour la prise en compte de la sensibilité autour de la question des armes dans un contexte d’insécurité. Les capacités de la CNCCAI structure au niveau national en charge de la question des armes illicites seront renforcées par la mise en place et la formation des membres du comité au niveau de la région de diffa et la formation des commissions déconcentré au niveau des départements.

**Activité 2.2.4 :** Développer 5 activités de substitution au profit des jeunes et des femmes en contre partie de la remise volontaire des armes illicites

Les jeunes et femmes qui décident volontairement de remettre les armes ou qui ont favorisé la remise volontaire des armes bénéficieront des microprojets ou AGR en termes de compensation pour inciter d’autres personnes à rendre les armes.

1. **Cadre des résultats du projet**, **voir Annexe** B.
2. **Théorie du changement pour le projet** :

Si les frustrations des communautés hôtes accueillants des réfugiés et des déplacées internes sont mitigées par la prise en compte des besoins socioéconomiques des plus vulnérables, le dialogue inter/et intracommunautaire renforcé pour que d’une part les civils (populations hôtes, refugiés, déplacés internes et ex-combattants BH) se tolèrent et s’acceptent mutuellement, la confiance entre les FDS et la population rétablie à travers des activités conjointes d’intérêts communautaires et le respect par les FDS de l’éthique et la déontologie de leur profession. et les 5 communes disposent de mécanismes et d’outils de sécurité communautaire animés par des acteurs biens formés et équipés intervenant dans un cadre bien coordonné réunissant tous les acteurs, et d’autre part les populations prennent conscience des conséquences liées à la détention et au port d'armes illicites et acceptent de remettre volontairement ces dernières en contrepartie des activités génératrices de revenus et formation professionnelle. Les acteurs des mécanismes communautaires de paix et de sécurité interviennent à travers un cadre de coordination les réunissant avec les autorités et les FDS. Alors la coexistence pacifique sera consolidée, les activités économiques seront revivifié et les jeunes et les femmes seront plus actifs et commenceront à se prendre en charge financièrement et perdront au fil de temps l’esprit de frustration, la sécurité communautaire et régionale sera assurée, la confiance et la cohabitation entre les différentes couches sociales seront rétablies et auront des connaissances pour participer davantage à la gestion des questions sécuritaires et à la cohabitation pacifique.

1. **Stratégie de mise en œuvre du projet**

L’approche du projet visera l’appropriation nationale en impliquant les autorités nationales par le biais du Ministère de l’intérieur, la HACP, la CNCCAI, le gouvernorat de Diffa, le Conseil Régional de Diffa, les préfectures de Bosso, Diffa et N’Guigimi, les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari, la SE/SDS, l’UNHCR et le PNUD. Seront également associées, les autorités locales, les ONG et les organisations de la société civile, et à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du projet.

Le projet accentuera ses interventions dans la région de Diffa, plus précisément dans les communes de Bosso, de Toumour, de Kablewa, de Gueskerou et de Chetimari. Le choix de ces communes se justifie par le fait que celles-ci regorgent du plus grand nombre de réfugiés, déplacés internes et le phénomène de la circulation illicite d’armes se manifeste par les attaques perpétrées par les éléments de Boko Haram ainsi que certains conflits intercommunautaires avec usage d’armes à feu. Il faut également relever que c’est dans ces communes que les sentiments de frustration des populations hôtes se font sentir de la manière la plus aiguë.

Les activités du projet seront développées en prenant en compte les différentes cibles. Il s’agira de développer des activités comme des actions de sensibilisation, de dialogue inter et intracommunautaire entre les différentes composantes de la communauté (refugiés, déplacés internes, retournés, populations hôtes). Le dispositif de sécurité communautaire dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari sera renforcé et la problématique de la circulation et du trafic illicite d’armes sera prise en compte surtout par la mise en œuvre des activités de sensibilisation pour un changement de comportement.

Le processus sera couronné par la mise en place d’activités d’intérêt communautaire au profit des populations hôtes affectées par le conflit en particulier les jeunes et les femmes et celles de substitution au trafic d’armes illicites comme intrants de la consolidation de la paix en vue d’une bonne cohésion sociale. La participation active des communautés et conseils communaux au planning et à la réalisation du projet, notamment à travers des volontaires communautaires, favorisera l’appropriation locale et la pérennité des impacts du projet. Une attention particulière sera portée aux mécanismes de consultation et de planification promus par le projet afin qu’ils soient des espaces/fora permettant aux jeunes et aux femmes de contribuer et d’influer sur les processus locaux de prise de décisions.

Dans un souci de renforcement des capacités et étant donné la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le projet sera mis en œuvre à travers des partenaires locaux de la région de Diffa, des organisations locales de la société civile, les autorités traditionnelles et des consultants recrutés localement. De plus, la nature sensible des projets de consolidation de la paix requiert des opérateurs ayant une connaissance spécifique de la zone et des dynamiques de conflits. Des ONG telles Search for Common Ground, West African Network for Peacebuilding (WANEP), VND Nur, AGIRPLUS21 et Groupe d’Appui au développement rural qui possède de l’expérience dans le domaine du dialogue communautaire et de la prévention des conflits dans la région de Diffa seront sollicités dans la mise en œuvre. Pour les constructions et autres ouvrages, le génie militaire sera utilisé pour des raisons de sécurité dans la région ; elle dispose des capacités techniques nécessaires pour la réalisation des ouvrages mais également il est une force militaire pouvant assurer la sécurité des chantiers et des équipes en place. Une synergie sera créée avec le projet « Restauration de la démocratie locale pour les populations déplacées au Niger » appuyé par UNDEF pour mieux capitaliser les acquis liés à l’assistance aux personnes déplacées dans la région de Diffa

Le projet aura une approche sensible et basé sur la connaissance du terrain. Afin d’éviter les impacts négatifs que pourrait avoir le projet sur la consolidation de la paix, des consultations avec les parties prenantes seront à la base des décisions de mise en œuvre.

1. **Complémentarité avec d’autres projets dans la zone**

Ce projet vient en complément aux projets et actions suivantes déjà encours dans la région de Diffa:

* ***Stabilisation régionale intégrée du Bassin du Lac Tchad*** : Ce projet est financé par le Gouvernement et la coopération allemande sur la gestion du PNUD pour un montant 4 000 000 d’euro jusqu’à 2020 et vise l’élaboration et l’initiation d’une approche régionale de stabilisation commune aux quatre pays du Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Tchad, Nigeria et Niger), y compris des processus transfrontaliers de réconciliation et de prévention de l’extrémisme violent ; Promouvoir la stabilisation régionale en renforçant la sécurité communautaire, la gouvernance locale et la consolidation de la paix/réconciliation dans 20 localités frontalières prioritaires ; Soutenir la réintégration des anciens membres de BH, et personnes liées à BH dans les communautés en crise du Bassin du Lac Tchad. Dans le cadre de ce projet, les plans de stabilisation élaborés ont identifiés des besoins communautaires en termes de consolidation de la paix, de sécurité communautaire et de stabilisation. Les plans de développement communaux actualisés ont identifiés les besoins communautaires en termes de relèvement et développement. Ces plans serviront de base et orienteront les actions du projet. Les plans de sécurité communaux qui seront élaborés auront comme acteurs principaux les unités de police de proximité mis en place dans le cadre de ce projet.
* ***Réinsertion socio-économique des ex-combattants de Boko Haram, des victimes et des relaxés dans la région de Diffa*** : Ce projet est financé par PBF et mis en œuvre par le PNUD et l'OHCHR pour un montant de 3 000 000 $ jusqu’à 2019 et vise à contribuer à la consolidation de la paix par la réintégration à la vie civile des ex-combattants de Boko-Haram et des personnes relâchées par la justice au sein de leurs communautés d’origines où dans les communautés d’accueil. Le processus de déradicalisation entamé dans le cadre de ce projet et la réintégration des ex combattants de Boko Haram serviront de base aux campagnes de sensibilisation qui seront menés dans les cinq communes pour renforcer la cohésion sociale et la consolidation de la paix.
* ***Consolidation de la paix sécurité:*** Ce projet est financé par le gouvernement du Danemark par le biais du *'UNDP Funding Window'* d'un montant de 1 600 000 $ débutera en janvier 2019 pour une durée de 18 mois (juin 2020) sur la gestion du PNUD. Le projet vise à s'attaquer aux causes profondes de la migration et du déplacement de personnes afin d'améliorer la sécurité communautaire dans la région de Diffa. Le PNUD vise à renforcer les services sociaux de base à travers la construction et / ou la réhabilitation d'infrastructures sociales (les centres de santé intégrés, les maternités et les salles de classes) dans les communautés. Ces actions seront complémentés avec les activités économiques qui seront mise en œuvre pour renforcer la stabilisation et la consolidation de la paix dans la région de Diffa.
* ***Renforcement des capacités régionales et locales pour l'amélioration de la sécurité au Niger phase II :*** Ce projet financé par le Gouvernement du Japon d'un montant de 2 000 000$ sur la gestion du PNUD finira en Décembre 2018. Ce projet a permis d’élaboré une stratégie de sécurité intérieure qui sert de cadre aux questions de sécurité et de cadre légaux aux actions du PNUD, en particulier dans les domaines de la police de proximité, appuis aux conseils de sécurité régionaux et départementaux et au dispositif de sécurité communautaires. L’appui technique, matériel et opérationnel vise à permettre aux FDS de répondre de manière rapide et efficiente aux menaces sécuritaires.

Tous ces projets ont permis de mettre en place un cadre opérationnel et institutionnel en terme de plans de développement communaux, plans de stabilisation, construction d’un commissariat de police, construction du conseil de sécurité régional, définition d’un statut juridique/légal du centre de détention des repentis Boko Haram et définition du statut juridique des repentis, l’élaboration des modules de formation sur la déradicalisation et la citoyenneté, l’implication des femmes et jeunes dans la sécurité communautaire, les capacités opérationnels des radios communautaires, formation des moniteurs sur les droits humaines, renforcé les capacités techniques (formation en gestion des crises) et matériels (équipement de communication telles que les Thuraya, radios HF/VHF) des forces de défense et de sécurité, assurer l’implication des autorités locales dans la lutte contre l’extrémisme violent permettant à ce nouveau projet d’avoir une base de réaliser de contribuer à la coexistence pacifique entre populations hôtes, ex-combattants, refugiés et déplacées en réduisant les tensions, les risques de déstabilisation sociale nés des frustrations des populations hôtes et de l’insécurité communautaire persistante dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari.

1. **Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

**Gestion et coordination**

1. **Gestion du projet :**

## Modalité de mise en œuvre

Le projet sera exécuté selon les modalités DIM - modalité de mise en œuvre directe par le PNUD et l‘UNHCR. Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre sur base de lettre d’accord (LOA) et/ou Mémorandum d’entente (MOU) selon les cas. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires d’exécution. Le PNUD assurera la compilation du rapport inter-agence qui sera remis au Secrétariat du PBF pour validation par le comité de pilotage du projet.

## Agences d’exécution des projets

Les agences spécialisées de l’ONU serviront d’agences d’exécution du projet. Le PNUD engagera l’expertise des ONG nationales, ainsi que celle du Gouvernement en tant que partenaires de mise en œuvre. La coordination et l’engagement effectif de ces agences seront facilités par l’agence désigné lead « PNUD » qui assurera l’implication active de toutes les agences. Le HCR veillera à l’attente des résultats du produit : les capacités des communautés (refugiés, déplacés internes, retournés, populations hôtes) sont renforcées pour une meilleure cohésion sociale plus spécifiquement la mise en œuvre des activités relatives à la construction/réhabilitation des infrastructures de base, la mise en place et la formation des comités pour la gestion et la maintenance de ces infrastructures avec un budget de 440.000 dollars US. La planification, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation sera fait de manière conjointe entre le PNUD et l’UNHCR.

Certaines activités (la participation au lancement et le suivi évaluation) seront directement gérées par un personnel le PNUD et l’UNHCR sur place. Le PNUD et l’UNHCR signera des lettres d’accord avec la HACP, le Ministère de l’intérieur, la CNCCAI pour la mise en œuvre des activités de renforcement de capacité et technique d’une part et avec les ONG telles que ONG telles Search for Common Ground, West African Network for Peacebuilding (WANEP), VND Nur AGIRPLUS 21, ABPE et DEDI. et génie militaire pour les constructions.

## Comité de Pilotage conjoint PBF Niger

Afin de garantir une bonne gestion du projet, le CoPil assurera l’orientation stratégique du projet. Ce comité se réunira sur convocation de ses co-présidents. Il approuvera les rapports du projet et les plans de travail annuel. Le comité tiendra des réunions ordinaires et extraordinaires et pourra effectuer des missions sur le terrain.

## Comité technique conjoint au niveau national et régional

Le suivi technique du projet sera assuré par le comité technique régional qui sera mis en place, composé des points focaux des différents ministères techniques, le PNUD, l’UNHCR, la HACP, la CNCCAI, la SDS, le conseil régional, le gouvernorat, l’université de Diffa, et les préfets, les leaders communautaire, les 5 maires des communes d’intervention et les partenaire (ONG) de mise en œuvre. Il servira de mécanisme de coordination technique au niveau régional. Il traitera de toute la mise en œuvre du projet et requiert une collaboration intensive avec les autres agences ainsi qu’avec des prestataires de services non étatiques (ONG, prestataires privés) pour s’assurer du bon déroulement des interventions planifiées. Le CTC fournira des directives techniques pour l’atteinte des objectifs, fera la revue du plan de travail annuel, validera les rapports d’avancement du projet élaborés par les partenaires de mise en œuvre. Les membres du comité technique conjoint entreprendront des missions conjointes régulières de suivi sur le terrain. Ce comité aura des rencontres régulières chaque semestre et de façon extraordinaire au besoin. Le secrétariat du PBF s’en chargera de la mise en place d’un mécanisme commun de coordination, de suivi-évaluation et techniques de tous les projets portés par les agences des Systèmes des Nations Unies

1. **Gestion des risques :**

**Tableau 5 – Matrice de gestion des risques**

Un certain nombre de scénarii peuvent avoir un impact négatif sur les activités planifiées dans ce projet. Il s'agit des risques sécuritaires, opérationnels sociales et économiques.

Ceux-ci incluent, sans s’y limiter :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Risque** | **Probabilité (haute, moyenne, faible)** | **Gravité de l’impact sur le projet (haut, moyen, faible)** | **Stratégie d’atténuation (et personne/unité responsable)** |
| **Sécuritaire** |
| La dégradation de la situation sécuritaire due à la survenance des attentats qui pourraient compromettre la mise en œuvre et le suivi des interventions (indisponibilité des bénéficiaires, limitation des mouvements du staff dans les zones d’intervention, etc.) | **Haute** | **Moyen** | Utilisation d’acteurs locaux dont les déplacements dans les zones concernées sont moins limités et qui sont moins touchés par les mesures sécuritaires restrictives du SNU |
| Les attaques intempestives des éléments Boko Haram ou occupation des zones d’intervention du projet par ces derniers | **Haute** | **Haute** | Un dispositif de sécurité communautaire sera mis en place pour prévenir les risques sécuritaires et alerter les FDS à temps et réduire l’insécurité dans la zone. |
| Le projet risque d’exposer les membres des comités de paix à la menace et aux représailles des éléments de Boko Haram | **Haute** | **Haute** | Mettre à profit la police pour les renseignements et la protection des informateurs. |
| **Opérationnel** |
| Les procédures internes des agences peuvent retarder la mise en œuvre du projet  | **Haute** | **Haute** | Déterminer les interventions par agence au moment de l’élaboration des soumissions conjointes. |
| Faible capacité technique et institutionnelle ou absence des partenaires de mise en œuvre au niveau local | **Moyen** | **Moyen** |  Les mesures suivantes seront privilégiées :* Renforcement de capacités institutionnelles et techniques,
* Orientation sur les procédures de mise en œuvre,
* Recrutement de staff et volontaires nationaux des nations unis
* Organisation de rencontre de coordination avec les partenaires de mise en œuvre
 |
| Faible coordination et synergie entre l’UNHCR et le PNUD | **Moyen** | **Moyen** | Implication du management des deux agences (réunions sur certains aspects) |
| **Politique** |
| Contexte politique modifié ou changement de vision de la consolidation de la paix, au regard de la situation politique et sécuritaire fragile. | **Moyen** | **Moyen** | Associer à l’analyse de la situation toutes les parties prenantes au projet et veiller à la neutralité des options et des opérations envisagées |
| COVID 19 | **Moyen** | **Moyen** | Les activités vont se réaliser en respectant les mesures barrières dictées par le Gouvernement. |

**La coordination de projet**

L’installation d’un bureau de programme PNUD à Diffa a été envisagé dans le cadre de son nouveau Programme Pays (CPD). Pour la mise en œuvre des projets PBF le PNUD recrutera un chargé de projet P2 (50%) qui gérera le projet sous la supervision du conseiller technique principal (P4) Paix et Sécurité. Le chargé de projet sera assisté d'un assistant financier SB3 (à 100%) et d'un assistant de terrain VNU national (100%). Le chargé de projet et l’assistant financier seront basés à Diffa. Le VNU national (assistant terrain) sera également basé à Diffa. Le personnel du projet sera recruté et le PNUD et le processus de recrutement sera finalisé avant le début du projet.

Le HCR a une sous délégation opérationnelle à Diffa avec une équipe en charge de la gestion du programme. Le HCR recrutera un programme associate G 6 (à 50%) qui sera chargé de gérer le projet assisté par les assistant administratives et financiers localement sous la supervision de l’administrateur principal programme (P4) et le chargé de Livelihoods basé à Niamey.

1. **Suivi et évaluation :**

Le projet dans son ensemble fera l’objet d’un suivi permanent et régulier de la part du PNUD et le HCR de concert avec la partie nationale et les autres acteurs de mise en œuvre. Tous les rapports seront transmis au responsable Monitoring et Evaluation (M&E) du secrétariat, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l’avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.

Le PNUD et le HCR organiseront des réunions de coordination mensuelles pour discuter sur le progrès et les défis du projet. Des missions conjointes seront organisées tous les trimestres. Cependant, le comité technique régional sera responsable de la gestion et du suivi du projet avec des réunions tenues tous les trimestres. Au début du projet, une session de planification participative sera organisée avec toutes les parties prenantes pour l’élaboration du plan d'action annuel. Immédiatement après cette réunion, le comité technique régional sera mis en place pour commencer à travailler sur le ciblage des bénéficiaires et des villages.

Le PNUD et le HCR disposent des staffs chargés de suivi et d’évaluation qui seront responsables du suivi du projet et de l’exercice d’assurance qualité effectué chaque semestre.

Tous les rapports seront transmis à l’expert Monitoring et Evaluation (M&E) du secrétariat, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l’avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.

1. **Mission conjointe de suivi**

Des visites conjointes seront ainsi organisées de façons trimestrielles sur le terrain avec la collaboration du secrétariat technique PBF et de la partie nationale aux côtés du PNUD et UNHCR. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les informations seront collectées sur l’état d’avancement des réalisations selon des objectifs prédéterminés, les difficultés rencontrées afin d’y remédier et identifier les leçons apprises de la mise en œuvre des projets. Ces missions conjointes seront également complétées par un suivi étroit du comité Conjoint de pilotage et des agences concernées afin de faciliter l’élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

1. **Évaluation finale**

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe sera réalisée pour analyser l’ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans le document de projet. Une équipe de consultants dont un consultant international sera recruté pour sa réalisation. Le PNUD et UNHCR prendront en charge le financement et assureront la coordination du processus. L’expert suivi évaluation du secrétariat technique PBF apportera son appui tout au long du processus. Le rapport de l’évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale.

1. **Visibilité de l’action**

La visibilité de l’action et du financement de PBSO sera assurée auprès des audiences nigériennes et internationales. Les actions de communication mettront en lumière des jeunes bénéficiaires du projet (filles et garçons) des communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari de la région de Diffa ainsi que les activités mises en place pour répondre à leurs besoins.

**Audience locale et nationale**

* Une cérémonie de lancement sera organisée à Diffa, et des communiqués de presse informeront les médias nationaux du début et de la fin de l’action.
* Des plaques seront apposées sur les exploitations et les ouvrages communautaires pour souligner le soutien de PBSO.
* Le logo de PBSO sera également présent sur le matériel fourni, ainsi que sur les documents qui seront produits, reproduits et distribués, notamment les modules.
* Le soutien de PBSO sera souligné lors des diffusions des émissions radiophoniques, et des posters, brochures, et autres matériels promotionnels rendront visible l’apport du bailleur.

Audience internationale

* L’action sera régulièrement couverte sur les réseaux sociaux, notamment les comptes Facebook et Twitter ou les blogs des agences, pour illustrer les avancements des interventions et illustrer le projet à travers le quotidien des jeunes bénéficiant du projet et leurs communautés.
* Des reportages photos et vidéos seront réalisés pour mettre en avant les diverses composantes de l’action.
1. Dispositions administratives

Le Bureau des Fonds d’affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d’Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d’assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l’ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu’Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémorandum d’accord signé par chaque entité et par le MPTF.

**Fonctions de l’Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)[[7]](#footnote-7) (Protocole relatif à l’Agent administratif des Fonds d’affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l’action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d’affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu’Agent administratif du Fonds :

* Débourser des fonds à l’intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l’Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
* Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l’Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d’activité consolidés ;
* Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l’entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l’état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde) ;

Débourser des fonds à l’intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

**Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l’Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l’Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l’entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d’audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l’entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l’Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

* Des rapports d’activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
* Des rapports d’activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre ;
* Des rapports d’activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet ;
* Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l’entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l’année civile (30 avril);
* Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l’année suivant l’achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;
* Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l’année suivant l’achèvement des activités en question ;
* Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l’année suivant l’achèvement des activités.

**Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l’entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l’entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l’entité en question.

**Information du public**

Le PBSO et l’Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (http://unpbf.org) et sur le site de l’Agent administratif (http://mptf.undp.org).

**Annex A.1: Project Administrative arrangements** **for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](http://mptf.undp.org/document/download/10425) between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

* Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
* Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
* Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
* Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **30 April** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| ***Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure*** |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|  |  |
| --- | --- |
| **31 July** | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| **31 October** | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annex A.2: Project Administrative arrangements** **for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Bi-annual project progress report | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **28 February** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| **30 April** | Report **Q1 expenses** (January to March)  |
| **31 July**  | Report **Q2 expenses** (January to June) |
| **31 October** | Report **Q3 expenses** (January to September) |
| ***Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure*** |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism.  Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council.  Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime.  If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO)](http://mptf.undp.org/overview/office). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

* Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
* Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
* Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
* Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
* Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[[8]](#footnote-8)
* Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
* Provides a clear explanation of the CSO’s legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annex B :** **Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Resultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/ fréquence de collecte** | **Etapes** |
| **Résultat 1 : La coexistence pacifique entre populations hôtes, les ex-combattants et les déplacées est renforcée dans les communes de** **Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari.**  | **Produit 1.1** : **Les mécanismes de dialogue inter communautaire sont renforcés pour une meilleure coexistence pacifique.** | *Indicateur 1.1.1: % des communautés percevant leur intégration favorable dans la communauté* *Populations hôtes :**Réfugiés :**Ex combattants :* *Femmes :**Jeunes :**Situation de référence :* *Cible : TBD**Indicateur 1.1.2: Perception des populations sur les mesures d’état d’urgence**Femmes :**Jeunes :* *Situation de référence :* *Cible :* *% de membres de la communauté convaincus de l’importance de la coexistence pacifique entre les réfugies, les déplacées et les ex combattants**Femmes :**Jeunes :**Les populations hôtes :**Les réfugiés :**Les ex combattants :* *Situation de référence :* *Cible :**Dégrée de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux activités menées**Femmes :**Jeunes (15 –35) :**Refugiés**Ex combattants* *Les populations autochtones* *Situation de référence :* *Cible :**70%*  | 1.1.1: Rapports d’enquête sur la perception/annuelle1.1.2 : Rapport d’enquête sur les conséquences de l’état d’urgence/annuelle1.1.3: Rapport d’évaluation du projet/annuel | Recrutement d’un consultant national pour mener une étude sur les conséquences de l’état d’urgence sur la vie des populations et la perception des populations hôtes sur l’intégration des groupes vulnérablesValidation et restitution de l’étude aux autorités déconcentrés et décentraliser de la région de DiffaOrganisation de 10 caravanes de sensibilisation en raison de 2 par commune dont 02 spécifiques avec les femmes et les jeunes sur la coexistence pacifique entres les différents groupes communautaires, les autorités administratives, les élus locaux, les leaders communautaires et les FDS Organisation de 10 tribunes citoyennes en raison de 2 par commune sur les risques de déstabilisation sécuritaire, de fragilisation de la cohésion sociale avec les différents groupes communautaires, les autorités administratives, les élus locaux, les leaders communautaires et les FDS Mener les projets d’intérêts communautaires entre les différentes couches notamment en faveur de jeunes et de femmesL’étude sur les conséquences de l’état d’urgence sera pilotée par le PNUD avec l’appui de l’UNHCRLes caravanes de sensibilisation et tribunes citoyennes seront pilotés conjointement par le PNUD et l’UNHCRLe diagnostic et le renforcement des capacités des radios communautaires seront piloté par le PNUD avec l’appui de l’UNHCRLes activités d’intérêts communautaires seront pilotées conjointement par le PNUD et l’UNHCR, |
| **Produit 1.2** : **Des micro-projets communautaires sont appuyés pour encourager la coexistence pacifique dans les zones touchées par l’état d’urgence** | *Indicateur 1.2.1 Nombre de personnes bénéficiaires des initiatives socio-économiques (micro-projets communautaires).**Femmes :**Jeunes (18 –35) :**Refugiés**Ex combattants* *Les populations autochtones* *Situation de référence :* *Cible :**Nombre de microprojets communautaires financés dans les 5 communes**Situation de référence :* *Cible :**% des bénéficiaires estimant favorables l’appui des microprojets à la coexistence pacifique**Femmes* *Jeunes* *Situation de référence :* *Cible :* | 1.2.1 : Rapport de projet/annuelle | Mise en place un comité technique régional de gestion du projet au niveau de Diffa pour assurer le ciblage et l’identification des opportunités socioéconomiques pour les groupes ciblésDéveloppement des activités mixtes renforçant la confiance entre les réfugiés, populations déplacées, ex combattants et populations hôtesCréation d’une plateforme dans chaque commune d’intervention pour encadrer, accompagner et mettre en réseau les bénéficiairesConstruction et/ou réhabilitation des infrastructures qui améliorent la coexistence pacifiqueLes activités seront pilotées conjointement par le PNUD et l’UNHCR |
| **Résultat 2** : **La sécurité communautaire dans les 5 communes d’intervention du projet est améliorée** | **Produit 2.1** : **Les mécanismes de sécurité communautaire sont renforcés** | *Nombre de mécanismes de sécurité communautaire mise en place et fonctionnels* *Situation de référence : voir étude* *Cible : 02**% de personnes percevant l’amélioration de la sécurité du a l’opérationnalisation de la police de proximité et les comités de vigilance* *Femmes :**Jeunes :* *Situation de référence :**Cible :* | 1.1.3: Rapport d’évaluation du projet/annuel | Etat de lieu sur les différents mécanismes de sécurité communautaireMise en place des unités de police de proximité et renforcement des capacités. Créer une synergie des différents mécanismes d’alerte précoce sécuritaire communautaires pour contribuer à l’élaboration des plans de sécurité communauxElaboration et exécutions des plans communaux de sécurité communautaireEclairage des places publiques en panneaux solaireMise en place d’une ligne verte et dotation de matériels de communication aux comités de vigilance, aux comités de paix et à la police de proximitéVulgarisation du concept de police de proximitéLes activités seront pilotées conjointement par le PNUD et l’UNHCR |
| **Produit 2.2 : Réaliser des campagnes de communication et de sensibilisation autour des actions des armes illicites à feu dans les 5 communes** | *Indicateur : Nombre de campagnes de sensibilisation menées :**Situation de référence :**Cible:* *Indicateur 2.2.1 Nombre d’armes illicites à feu remis volontairement.**Situation de référence :**Cible :**2.2.2 % des populations percevant le danger de garder une arme illicite à feu* *Situation de référence :**Cible :* | 2.2.1: Rapport d’évaluation du projet/annuel | Mise en place des mécanismes pour renforcer la communication et sensibilisation autours des armes illicites Concevoir, produire et disséminer des outils de communication et de la sensibilisation sur le danger et les conséquences de la circulation d’armes illicites.Développer des activités de substitution au profit des jeunes et des femmes en contre partie de la remise volontaire des armes illicites Les activités seront pilotées principalement par le PNUD et avec l’appui de l’UNHCR |

**Annex C: Liste a vérifier pour le lancement du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Question** | **OUI** | **NON** | **Commentaire** |
| 1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?
 | X |  |  |
| 1. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?
 | X |  |  |
| 1. Les sites d’intervention du projet ont-ils été identifiés ?
 | X |  |  |
| 1. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l’existence du projet ?
 | X |  |  |
| 1. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t ’elle été faite ?
 | X |  |  |
| 1. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?
 | X |  |  |
| 1. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?
 | X |  |  |
| 1. Des arrangements clairs ont-ils été prévues sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?
 | X |  |  |
| 1. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combien de temps sera nécessaire pour les effectuer.
 | N/A |  |
|  |  |  |  |

1. Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer. [↑](#footnote-ref-1)
2. Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months. [↑](#footnote-ref-2)
3. **Score 3** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal.

**Score 2** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif

**Score 1** pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative. [↑](#footnote-ref-3)
4. 0 = risque faible pour l’attente des résultats

1 = risque moyen pour l’attente des résultats

2 = risque élevé pour l’attente des résultats [↑](#footnote-ref-4)
5. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF [↑](#footnote-ref-5)
6. Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet. [↑](#footnote-ref-6)
7. Disponible à l’adresse suivante : [http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc](http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA%2C-10.30.2008.doc) [↑](#footnote-ref-7)
8. Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12. [↑](#footnote-ref-8)